



ENTRE LAC ET MONTAGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALEX**

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT-TROIS AVRIL, LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Claude CHARBONNIER, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 avril 2026

Membres élus : 15 – membres en fonction : 15

Les membres présents (14) : Claude CHARBONNIER, Mireille CHAPUS, André BOCHET-CADET, Estelle VERDIER, Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY, Aude BARANNE, Guillaume PERISSE, Julie FAVRE-BONVIN, Yoann BOLLARD, Isabelle BELLEVILLE, Jérémy BROUSSEAU, Emilie BRUNET, François MARGUERET, Bouchra CHOMBART,

Procuration (1) : Emmanuel PIEGAY à Claude CHARBONNIER ;

Estelle VERDIER a été élue secrétaire de séance.

N°2026/032-23/04

Objet : ADMINISTRATION GENERALE : Nomination d'un référent « Sécurité Routière »

Rapporteur Claude CHARBONNIER

Conformément au courrier N°PREF74-BRCE-2026-0106 en date du 13 avril 2026 de Madame la Préfète de Haute-Savoie, à la suite des élections municipales, il appartient à chaque commune de procéder à la désignation du « référent sécurité routière ».

Dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) de la Haute-Savoie, la préfecture anime un réseau d'élus référents communaux chargés de relayer, au plus près des habitants, les actions de prévention et de sensibilisation aux risques routiers. Ce dispositif s'inscrit dans la politique nationale de lutte contre l'insécurité routière, qui demeure une priorité du Gouvernement.

Le référent « sécurité routière » est un élu désigné par le maire pour constituer l'interlocuteur de la préfecture et des services de l'Etat en matière de sécurité routière à l'échelon local. Il assure la diffusion auprès des élus et des services de la commune, des informations et des supports de communication relatifs aux campagnes de prévention routière. Il contribue à l'identification des problématiques locales de sécurité routière et facilite la mise en œuvre des actions du PDASR sur le territoire communal. Il est convié, en cette qualité, aux réunions d'informations et aux sessions de sensibilisation organisées par les services de la préfecture.

*Entendu l'exposé de Claude CHARBONNIER,
Sur proposition du Maire,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée à l'unanimité des membres présents et représentés

- > **APPROUVE** la nomination de François MARGUERET référent « sécurité routière »
- > **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

*Le Maire,
Claude CHARBONNIER*

*Le secrétaire de séance
Estelle VERDIER*



LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION
EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 28/04/2026
ET PUBLICATION LE 28/04/2026

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de ALEX
Utilisateur : VERNAZ Sandrine

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL2026032
Objet :	REFERENT SECURITE ROUTIERE
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-23 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3 - Designation de représentants
Identifiant unique :	074-217400035-20260423-DEL2026032-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 074-217400035-20260423-DEL2026032-DE-1-1_0.xml	text/xml	848 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL2026.032 CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE.pdf Nom métier : 99_DE-074-217400035-20260423-DEL2026032-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	96.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 avril 2026 à 10h16min30s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 avril 2026 à 10h20min13s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 avril 2026 à 10h20min19s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 avril 2026 à 10h20min33s	Reçu par le MI le 2026-04-28